



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/112

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET DE PASSERELLE DE
GASSIES, COMMUNE DE CABANAC ET VILLAGRAINS**

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0926-2017_112A-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 Septembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 19 Septembre 2017

**Le 26 Septembre l'année deux mille
dix-sept à 18h30** à Léognan

Espace Culturel G.BRASSENS

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	A		DUFRANC Michel (Maire)		Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François		M.FATH
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure		M.BARRERE
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard		M.TAMARELLE
BETES Françoise	P		HARRIS Marie-Jo	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 Juin 2017 est adopté

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/112

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET DE PASSERELLE DE
GASSIES, COMMUNE DE CABANAC ET VILLAGRAINS**

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0926-2017_112A-DE

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-4° portant sur la création, la gestion et l'animation des pistes cyclables d'intérêt communautaire (figurant au SDIC) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2007/77 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2009/159 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu 2017/102 du 20 juin 2017 portant modification du tracé du périmètre du SDIC ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- en prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Général

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Ce schéma a été adopté par délibération 29 septembre 2009 puis modifié le 20 juin 2017 par le conseil communautaire.

Ce schéma vélo très complet prévoyait notamment la réalisation de 132 km de pistes ou bandes cyclables par la CCM sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.

Suite aux différentes réformes dont celle sur la fiscalité, mais aussi des questions particulières techniques et juridiques en matière de gestion et d'aménagement de voirie, les élus ont décidé de revoir les principes et modalités du SDIC à travers une large concertation des communes et au travail de la commission « Aménagement du territoire ».

Un travail de hiérarchisation des axes prioritaires a été réalisé via l'élaboration de critères définissant l'intérêt communautaire.

La commune de Cabanac et Villagrains a formulé une demande de modification du périmètre du SDIC sur le site de la passerelle Gassies, accordée en Conseil Communautaire le 20 juin 2017 (voir annexe).

Suite à cette modification - motivée pour des questions de sécurité et pour rendre les installations sportives accessibles par voie cyclable - la commune de Cabanac et Villagrains émet la demande d'être éligible au fond de concours SDIC, à hauteur de 50 % des dépenses autofinancées.

Les dossiers ont été examinés par la Commission Aménagement du Territoire, la commission a émis un avis favorable sur ces deux dossiers sous réserve des validations définitives des plans de financement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/112

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET DE PASSERELLE DE
GASSIES, COMMUNE DE CABANAC ET VILLAGRAINS**

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

SLOW

ID: 2017-0926-2017_112A-DE

Le plan de financement de la commue de Cabanac et Villagrains est le suivant :

Plan de financement – Aménagement d'une Passerelle – Gassies, CABANAC ET VILLAGRAINS			
Dépenses estimation DCE	Montant HT	Recettes	Montant HT
Fourniture et pose de la Passerelle	24 499,80 €		
Granulats	177,95 €	Autofinancement	14 438,87 €
Aménagement extérieur de la passerelle	4 200,00 €	CC de Montesquieu	14 438,87 €
TOTAL	28 877,75€	TOTAL	28 877,75 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- 1. Attribue** un fonds de concours d'un montant de 14 438,87 € (quatorze mille quatre cent trente huit euros et quatre vingt sept centimes) représentant 50 % de l'autofinancement pour la Commune CABANAC et VILLAGRAINS.
- 2. Prévoit** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- 3. Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération

Fait à Martillac, le 26 Septembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement